



Conseil économique et social

Distr. générale
8 décembre 2021
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-troisième session

1^{er}-4 mars 2022

Point 3 s) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision :
statistiques agricoles et rurales

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur les tendances récentes relatives aux statistiques agricoles et rurales

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2021/224 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur les tendances récentes relatives aux statistiques agricoles et rurales, qui est soumis à la Commission de statistique pour examen. Dans ce rapport, la FAO fait le point sur les actions et efforts récents qu'elle a entrepris dans ce domaine depuis son précédent rapport à la Commission lors de sa cinquante et unième session, tenue en 2020. Le rapport comprend une mise à jour de la mise en œuvre de sa stratégie de modernisation des statistiques, en particulier la proposition d'un nouveau système de gouvernance intégré pour les données et les statistiques inspiré de la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, et une mise à jour de la mise en œuvre des principaux programmes de renforcement des capacités dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'agriculture et des statistiques rurales et des indicateurs des objectifs de développement durable sous la tutelle de la FAO. Dans son rapport, la FAO fournit également un résumé des travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et les zones rurales, et une synthèse des recommandations des trois réunions biennales de ses commissions régionales sur les statistiques agricoles. Les mesures à prendre par la Commission incluent : féliciter la FAO pour sa nouvelle structure de gouvernance intégrée pour les données et les statistiques ; prendre note des progrès réalisés par les équipes de travail du Groupe d'experts et féliciter la FAO pour ses progrès dans le renforcement de la capacité statistique des pays à produire des statistiques sur l'alimentation et l'agriculture, y compris les indicateurs des objectifs de développement durable correspondants ; prendre note des recommandations récemment formulées par les commissions régionales de la FAO sur les statistiques agricoles.

* E/CN.3/2022/1.



Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur les tendances récentes relatives aux statistiques agricoles et rurales

I. Introduction

1. Le présent rapport fait le point sur les actions et efforts récents entrepris par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture dans le domaine des statistiques agricoles et rurales depuis son précédent rapport à la Commission de statistique lors de sa cinquante et unième session en 2020. Bien que deux années seulement se soient écoulées depuis lors, les bouleversements considérables des opérations statistiques déclenchés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), d'une part, et les récents changements de paradigme plus larges en faveur d'une meilleure intégration des données et des statistiques, d'autre part, justifient une mise à jour détaillée soumise à l'examen de la Commission.

2. Le rapport est divisé en quatre sections principales. Dans la deuxième section, la FAO fait le point sur la mise en œuvre de sa stratégie de modernisation des statistiques, en particulier sur la proposition d'un nouveau système de gouvernance intégré pour les données et les statistiques, inspiré de la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout. Dans la deuxième section, l'Organisation fait le point sur la mise en œuvre des principaux programmes de renforcement des capacités dans les domaines de la sécurité alimentaire, de l'agriculture et des statistiques rurales, ainsi que des indicateurs des objectifs de développement durable sous la tutelle de la FAO. La troisième section consiste en un résumé des travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et les zones rurales. Enfin, la quatrième section contient une synthèse des recommandations des trois commissions régionales de la FAO sur les statistiques agricoles, qui se réunissent tous les deux ans.

II. Nouveau système de gouvernance intégré pour les données et les statistiques de la FAO

3. Dans son rapport à la Commission de statistique lors de sa cinquante et unième session, la FAO a présenté sa proposition de stratégie pour la modernisation des statistiques, qui devait orienter les efforts de l'organisation visant à améliorer encore davantage les statistiques agricoles et rurales au cours des cinq prochaines années. Quatre objectifs principaux ont été définis dans la stratégie : a) créer un laboratoire d'innovation en matière de données pour le développement de méthodes de pointe, l'intégration des données et les modèles génériques du processus de production statistique modernes ; b) systématiser les modes de diffusion des données centrés sur l'utilisateur ; c) instaurer un nouveau modèle de renforcement des capacités statistiques et de leadership en ce qui concerne la mise en place de normes de qualité ; et d) établir des partenariats et une collaboration permettant d'assurer l'accès à de nouvelles sources de données. Dans son rapport, la FAO a également souligné que la stratégie serait encore améliorée, sur la base des recommandations de la Commission et des résultats de l'évaluation du travail statistique de la FAO effectuée en 2019.

4. En tenant compte de ces contributions, le Bureau du Statisticien en chef de la FAO a élaboré un plan de mise en œuvre qui reprend également des idées empruntées à deux documents stratégiques mondiaux majeurs qui ont été publiés depuis : le Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des

Nations Unies pour la coordination ; et la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout. Le contenu essentiel de la stratégie de la FAO pour la modernisation des statistiques est étroitement aligné sur ces deux documents : dans le Plan d'action à l'échelle du système, le Conseil des chefs de secrétariat demande au système des Nations Unies de produire des données plus actuelles et plus pertinentes pour les politiques et, comme la FAO le fait dans sa stratégie, souligne la nécessité d'une action concertée pour surmonter une série de défis internes et externes en vue d'atteindre cet objectif. Dans sa Stratégie d'exploitation des données, le Secrétaire général promeut une vision dans laquelle il met en évidence le pouvoir des données et encourage les entités des Nations unies à adopter une approche plus cohérente et moderne de la production et de l'utilisation des données. Conformément à la stratégie de la FAO, la clé pour accéder au pouvoir des données passe par quatre facteurs fondamentaux : les citoyens et la culture ; les partenariats ; la gouvernance ; et la technologie. D'autre part, le nouveau cadre stratégique de la FAO reconnaît la nécessité de renforcer les données et les statistiques en tant qu'accélérateur de la mise en œuvre du programme de travail de l'organisation et de la production de biens publics mondiaux, notamment les méthodes et les normes statistiques, qui sont essentielles au renforcement des systèmes statistiques aux niveaux international, régional et national.

A. Domaines d'action prioritaires

5. Les deux documents signalent également un changement de paradigme en faveur d'une meilleure intégration des données et des statistiques, qui n'étaient pas suffisamment pris en compte dans la stratégie de modernisation des statistiques de la FAO. Le plan de mise en œuvre supplémentaire, dont le fer de lance est une proposition de mécanisme de gouvernance intégrée pour les données et les statistiques, vise à combler cette lacune et à saisir le changement de paradigme, en examinant ses implications pour la gouvernance de la FAO, et à définir des mesures spécifiques pour traduire la stratégie de la FAO en mesures concrètes. La proposition s'articule autour de quatre grands domaines d'action prioritaires :

- a) Intégrer et améliorer la gouvernance des données et des statistiques ;
- b) Renforcer la capacité statistique des bureaux décentralisés ;
- c) Optimiser l'allocation des ressources et intensifier la mobilisation des ressources ;
- d) Améliorer la qualité de l'infrastructure des technologies de l'information soutenant les travaux sur les données et les statistiques.

Domaine d'action prioritaire n° 1 : intégrer et améliorer la gouvernance des données et des statistiques

6. Ces dernières années, un certain nombre de mécanismes essentiels de gouvernance statistique ont été mis en place à la FAO afin de renforcer les dispositions de gouvernance statistique de l'organisation. Néanmoins, la FAO dispose encore d'une marge de manœuvre importante pour améliorer ses dispositifs de gouvernance afin de rester en phase avec les défis d'aujourd'hui et de conserver sa position de leader en matière de statistiques sur l'alimentation et l'agriculture. L'une des principales lacunes actuelles des dispositifs de gouvernance de l'organisation est la déconnexion relative entre la gouvernance des statistiques et la gouvernance des données.

7. Cette déconnexion va à l'encontre des tendances actuelles, selon lesquelles la relation entre les données et les statistiques est devenue encore plus étroite, avec la

prolifération de sources de données nouvelles ou alternatives aux recensements et enquêtes traditionnels, telles que les mégadonnées, les données d'observation de la Terre et les données administratives, pour la production de statistiques. Des mécanismes de gouvernance intégrés peuvent garantir l'accès, la confidentialité et la protection des données, ainsi que l'adoption de cadres d'assurance qualité harmonisés. À cette fin, dans la Stratégie d'exploitation des données, le Secrétaire général conseille spécifiquement aux entités des Nations Unies de désigner un champion exécutif des données, dont la fonction principale sera d'extraire la valeur maximale des données, en combinant toutes les initiatives innovantes en la matière ; en améliorant les capacités d'analyse des données et l'acquisition d'une culture des données chez les utilisateurs ; et en renforçant l'architecture et la gouvernance des données.

8. En parallèle, dans le projet de nouveau cadre stratégique pour la période 2022-2031, la FAO reconnaît que les statistiques occupent une fonction essentielle pour l'organisation, tout en identifiant les données comme l'un des quatre accélérateurs transversaux susceptibles de catalyser la mise en œuvre de tous les domaines d'activité prioritaires dans le cadre de ses quatre objectifs (meilleures conditions de vie, meilleure nutrition, meilleur environnement et meilleure production). Une meilleure intégration des données et des statistiques dans la gouvernance de la FAO peut donc orienter efficacement la mise en œuvre de la vision des statistiques en tant que fonction essentielle, mais aussi des données en tant qu'accélérateur de l'exécution des programmes, comme le prévoit le nouveau cadre stratégique.

9. Ces changements, tant dans le nouveau cadre stratégique de l'organisation que dans le contexte international environnant, soulignent l'urgence de renforcer et d'intégrer la gouvernance de la FAO en matière de données et de statistiques, afin de garantir une plus grande cohérence et un meilleur soutien managérial aux innovations en matière de données et d'accélérer les transformations axées sur les données nécessaires à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

10. À cette fin, la FAO a proposé un nouveau système de gouvernance intégré pour les données et les statistiques, lequel s'accompagne de la nomination d'un champion exécutif des données et de la création d'une structure de gouvernance intégrée pour les données et les statistiques, conformément aux recommandations du Secrétaire général énoncées dans sa Stratégie d'exploitation des données.

11. Dans le cadre de cet arrangement, le champion exécutif des données présidera un groupe chargé de la Stratégie d'exploitation des données, composé de cadres supérieurs de l'organisation, qui représentera à la fois les utilisateurs et les producteurs de données et de statistiques au sein de la FAO. Le groupe sera donc chargé des fonctions suivantes : approbation des politiques, processus et normes en matière de données et de statistiques ; conservation des cas d'utilisation prioritaires des données ; prise de décisions sur l'allocation des ressources et l'acquisition de compétences liées aux données ; résolution des problèmes ; représentation de la FAO au sein du Conseil de gouvernance des données ; et promotion du travail de la FAO lié aux données au niveau mondial.

12. Selon les mêmes modalités, le groupe chargé de la Stratégie d'exploitation des données de la FAO sera supervisé et soutenu par un groupe de travail interdépartemental sur les données et les statistiques, composé de techniciens de haut niveau de la FAO chargés de préparer les documents d'appui du groupe chargé de la Stratégie d'exploitation des données concernant la protection des données et la confidentialité, l'éthique et la sécurité, l'accès aux données et les partenariats, la qualité des données et l'architecture informatique globale des données, et chargés de mettre en œuvre les cas d'utilisation prioritaire des données. Le groupe de travail se

réunira en séance plénière lorsqu'il traitera de ces questions transversales, mais formera également des équipes spéciales pour des travaux techniques plus approfondis dans des domaines particuliers. Il s'agira notamment, sans toutefois s'y limiter, d'équipes spéciales chargées des statistiques, des mégadonnées et des données géospatiales. Afin d'assurer l'homogénéité et la cohérence entre ces équipes, ainsi qu'un rapport hiérarchique clair au groupe chargé de la Stratégie d'exploitation des données, le statisticien ou la statisticienne en chef présidera à la fois le Groupe de travail interdépartemental sur les données et les statistiques et l'équipe spéciale chargée des statistiques.

13. La FAO encouragera davantage l'utilisation de sources de données alternatives et de méthodes innovantes pour traiter les données non structurées, afin de combler les lacunes en matière de données et d'améliorer la qualité des statistiques de la FAO. À cette fin, le laboratoire de données pour l'innovation statistique (laboratoire de données pour l'innovation statistique) a été créé par la FAO pour accélérer le développement et l'essai de méthodes et d'outils liés à des sources de données alternatives, afin de soutenir leur adoption au niveau de l'organisation et leur promotion au niveau des pays.

14. Un cadre de qualité intégré pour les données et les statistiques sera également développé (voir sect. II.B), en adaptant et en s'appuyant sur le Cadre d'assurance qualité des statistiques existant de l'organisation. Cet effort sera soutenu par un processus de validation des données organisationnelles qui établit un meilleur équilibre entre l'appropriation par les pays et l'indépendance technique de la FAO, ainsi que par une Stratégie d'exploitation des données ouvertes, élaborée en consultation avec le Bureau des affaires juridiques de la FAO, qui garantira la conformité des données ouvertes d'un point de vue juridique et informatique. Tant le processus de validation des données organisationnelles que la Stratégie d'exploitation des données ouvertes garantiront des niveaux appropriés de transparence, des garanties solides et des assurances crédibles, tout en renforçant les incitations au partage des données et en s'attaquant aux charges bureaucratiques et à l'aversion au risque.

Domaine d'action prioritaire n° 2 : renforcer la capacité statistique des bureaux décentralisés

15. Si la nouvelle structure de gouvernance intégrée proposée pour les données et les statistiques est l'innovation la plus emblématique de l'organisation dans ce domaine, la FAO définit également trois autres domaines d'action prioritaires dans le plan de mise en œuvre de la stratégie de modernisation des statistiques, dont l'un consiste à renforcer la capacité statistique des bureaux décentralisés.

16. Dans le contexte actuel, où les priorités de la réforme des Nations Unies et de ses partenaires fournisseurs de ressources ont été modifiées en faveur de projets nationaux et régionaux, les demandes de soutien des bureaux de pays de la FAO et des statisticiens régionaux et sous-régionaux ont considérablement augmenté. Au cours des dernières années, la FAO avait déjà pris des mesures pour renforcer les capacités statistiques de ses bureaux décentralisés, notamment en transférant trois postes statistiques du siège de la FAO vers les bureaux sous-régionaux.

17. En vue d'améliorer encore les statistiques au sein des bureaux décentralisés en l'absence de ressources financières supplémentaires considérables, une approche à deux volets est prévue dans la proposition. Les capacités en matière de statistiques des bureaux décentralisés seront renforcées en partie grâce à de nombreuses initiatives, qui consistent notamment à fournir aux statisticiens régionaux des ressources dédiées provenant du budget régional ; à fournir une boîte à outils et des conseils pour soutenir la mise en œuvre des activités stratégiques et opérationnelles

au niveau national (par exemple, les bilans communs de pays et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable) ; et à offrir une formation spécifique sur le suivi des objectifs de développement durable aux responsables des données recrutés au sein de chaque bureau de pays des Nations Unies et aux spécialistes du suivi et de l'évaluation présents dans les bureaux de pays de la FAO. Les capacités décentralisées en matière de statistiques seront également renforcées : pour ce faire, on tirera parti du réseau émergent de mécanismes de coordination et de partenariats entre les organismes des Nations Unies au niveau régional pour soutenir les activités au niveau national.

18. Si l'on considère souvent que les statistiques sont l'apanage d'unités techniques spécifiques au siège de la FAO et des quelques statisticiens régionaux dans les bureaux régionaux, les bureaux de pays de l'organisation ont également un rôle clé à jouer dans l'intensification du soutien aux pays pour garantir la production et l'utilisation de données de haute qualité et comparables pour l'alimentation et l'agriculture. Ils peuvent notamment jouer un rôle essentiel dans l'identification des besoins en matière de renforcement des capacités dans les pays et dans la sensibilisation et la promotion des initiatives de renforcement des capacités, des possibilités de mobilisation des ressources et des partenariats pour soutenir les activités liées aux statistiques ou aux indicateurs des objectifs de développement durable.

19. Pour aider les bureaux de pays à s'acquitter efficacement de ces rôles, une boîte à outils complète a été élaborée pour accélérer le soutien au suivi des objectifs de développement durable au niveau national. Celle-ci contient une liste d'actions recommandées pour les représentants de la FAO et les bureaux décentralisés, ainsi qu'un inventaire de toutes les ressources méthodologiques et techniques de la FAO disponibles, en vue de renforcer le soutien au suivi de la réalisation des objectifs de développement durable. Parmi les nombreuses nouvelles ressources individuelles incluses dans la boîte à outils figurent des lignes directrices pour l'intégration des statistiques et des indicateurs des objectifs de développement durable dans les bilans communs de pays et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ; des orientations sur la mobilisation de ressources extrabudgétaires supplémentaires ; et des profils de pays qui offrent un excellent aperçu de la réalisation desdits objectifs dans chaque pays.

20. La mobilité du personnel chargé des statistiques entre le Siège et les bureaux régionaux et sous-régionaux sera facilitée dans les deux sens, afin de dynamiser davantage le transfert d'expertise. Les grands programmes mondiaux de renforcement des capacités statistiques financés par des ressources extrabudgétaires (voir sect. III) seront encouragés à décentraliser certaines parties de leurs activités en les déléguant à des bureaux régionaux ou de pays. Des sessions de formation et d'information ciblant les bureaux décentralisés seront organisées régulièrement. La plateforme SharePoint du Réseau technique de la FAO sur les statistiques, sur laquelle une multitude d'informations, d'outils, de ressources et d'initiatives pertinentes pour les bureaux décentralisés avaient déjà été compilés, sera encore développée davantage, tout comme l'inventaire de la FAO sur les programmes de renforcement des capacités statistiques, qui fournit des informations utiles sur les moyens de demander une assistance et un financement.

21. Outre le renforcement direct des capacités statistiques de ses bureaux décentralisés, la FAO s'efforcera également de tirer parti du réseau émergent de mécanismes de coordination et de partenariats régionaux pour soutenir les activités au niveau des pays, en vue notamment d'apporter une contribution significative aux bilans communs de pays et aux Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

Domaine d'action prioritaire n° 3 : optimiser l'allocation des ressources et intensifier la mobilisation des ressources

22. Les statistiques sont une activité toujours sous-financée, qui ne reçoit que 0,3 % du total de l'aide publique au développement. Pour compléter les modestes ressources de son programme ordinaire consacrées aux statistiques, la FAO a fait appel à d'autres sources institutionnelles et à des fonds extrabudgétaires. Ces sources, cependant, sont généralement de nature *ad hoc*, de portée limitée par rapport à l'ampleur des besoins des pays et donc peu adaptées pour faire face aux incertitudes et aux limitations du financement des programmes ordinaires.

23. Un instrument que la Division de la statistique de la FAO a récemment mis à profit est le mécanisme flexible multipartite de l'organisation, qui peut fournir des fonds de démarrage pour un domaine de travail défini lié aux statistiques dans un horizon temporel pluriannuel. Combiné aux fonds du programme ordinaire et à d'autres ressources extrabudgétaires, ce mécanisme peut permettre d'établir des plans de travail à long terme plus durables, articulés autour de plans annuels plus courts pour les actions prioritaires. Actuellement, le mécanisme finance deux programmes clés en matière de statistiques, l'un contribuant à l'initiative « 50 x 2030 » et l'autre soutenant le suivi des indicateurs des objectifs de développement durable (voir sect. III). En 2020, malgré les restrictions dues à la pandémie, le sous-programme sur les indicateurs des objectifs de développement durable a enregistré le taux de mise en œuvre le plus élevé parmi les sous-programmes du mécanisme et a reçu une nouvelle allocation de crédit d'un montant similaire pour 2021. Le Bureau du Statisticien en chef a également reçu des fonds institutionnels complémentaires pour le suivi des indicateurs des objectifs de développement durable afin de financer une série d'activités non prévues par le mécanisme.

24. D'autres unités organisationnelles impliquées dans le travail statistique intensifient également leurs efforts de mobilisation des ressources afin de mieux répondre aux nouvelles priorités. Des ressources extrabudgétaires ont été mobilisées pour les statistiques sur la sécurité alimentaire et les statistiques sur la pêche et la sylviculture, ainsi que pour l'initiative « 50 x 2030 » visant à aider 50 pays à réaliser des enquêtes agricoles intégrées d'ici à 2030, qui correspond à la deuxième phase de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, le Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020 et l'Initiative pour le suivi intégré de l'objectif de développement durable n° 6.

25. La FAO devra mettre davantage l'accent sur la mobilisation de ressources extrabudgétaires pour les statistiques aux niveaux national et régional. Dans une large mesure, la situation dépendra de la capacité des bureaux décentralisés à mobiliser ces ressources, pour lesquelles le Bureau du Statisticien en chef fournira une formation et des conseils adaptés, comme décrit ci-dessus (voir par. 19). La potentielle mobilisation des ressources pour les statistiques aux niveaux national et régional augmente aussi considérablement l'intégration des statistiques dans les Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Les travaux visant à aider les pays à intégrer les statistiques dans les Plans-cadres de coopération et les bilans communs de pays devraient donc également faciliter la mobilisation des ressources en vue de soutenir les activités statistiques.

26. En outre, la FAO s'efforcera de tirer parti de toutes les possibilités émergentes de mobilisation des ressources au niveau mondial, notamment la nouvelle Plateforme d'échange d'informations sur le financement des données au service du développement ou la Global Data Facility de la Banque mondiale. La plateforme d'échange a été construite comme un espace en ligne destiné à fournir des informations et des services pour faire correspondre l'offre et la demande de financement pour les données et les statistiques et ainsi faciliter la coordination entre

les donateurs et les pays partenaires. La Global Data Facility est un nouveau fonds, hébergé par la Banque mondiale, destiné à soutenir les investissements dans les données et les statistiques fondamentales et de pointe, aux niveaux mondial, régional, national et communautaire.

Domaine d'action prioritaire n° 4 : améliorer la qualité de l'infrastructure des technologies de l'information soutenant les travaux sur les données et les statistiques

27. L'amélioration de la qualité de l'infrastructure des technologies de l'information soutenant les travaux sur les données et les statistiques est vitale si la Division de la statistique de la FAO veut rester à l'avant-garde de l'ère de l'information, et d'autant plus si la FAO entend adopter un système de gouvernance plus intégré pour tous ses actifs de données, comme recommandé ci-dessus. Il faut surmonter les normes incompatibles, le manque d'interopérabilité et la fragmentation des anciens systèmes utilisés pour la gestion des données. La FAO mettra donc en place et appliquera un système novateur de gestion des données statistiques qui garantira des données de haute qualité et l'application cohérente des normes internationales tout au long de la chaîne de valeur statistique.

28. Dans sa stratégie de modernisation des statistiques, la FAO identifie déjà la refonte du système de travail statistique et l'établissement d'une plateforme intégrée de diffusion des données sous la forme d'un entrepôt de données statistiques comme les principaux piliers de cet effort. À cette fin, une proposition de projet a été élaborée pour la mise en place du système et de l'entrepôt, sur la base des contributions de plusieurs départements et divisions, qui sera financée par le fonds de dépense d'équipement de l'organisation.

29. Le système de travail statistique modernisé devrait avoir un effet manifeste sur le rapport coût-efficacité, la cohérence et la qualité des données de l'organisation et les connaissances institutionnelles. Il fournira une solution de bout en bout pour la collecte et le stockage des données brutes, l'exécution de processus statistiques automatisés, la gestion des métadonnées, l'évaluation de la qualité et la production de données prêtes à être diffusées.

30. Au cours de la prochaine phase de développement du système de travail statistique, qui devrait débiter au début de l'année 2022, l'accent sera mis sur l'optimisation de l'architecture et des performances du système et sur l'amélioration de son interface avec l'utilisateur et de ses fonctionnalités. Les principales priorités pour la prochaine phase de développement comprennent la migration du système vers le nuage, la réorganisation de certains modules statistiques, l'interopérabilité totale du système avec les systèmes de diffusion des données de la FAO et la mise en œuvre d'une série d'exigences informatiques et de nouvelles fonctionnalités précédemment écartées en raison de contraintes techniques et financières.

31. Les propositions de dépenses d'investissement pour le système de travail statistique et l'entrepôt de données statistiques ont également bénéficié d'un exercice global de cartographie et de rationalisation de l'infrastructure informatique statistique de la FAO mené par la Division de la numérisation et de l'informatique de la FAO.

32. Ces efforts s'inscriront dans le cadre de la promotion d'une plus grande « numérisation » prévue par le nouveau cadre stratégique, afin de catalyser des solutions innovantes pour la production de données et l'amélioration de la qualité des statistiques de la FAO. La combinaison de ces interventions innovantes améliorera considérablement la qualité des données de la FAO, la satisfaction des utilisateurs et l'accessibilité des données, tout en réduisant les coûts de gestion et d'administration

des données, ainsi que le volume de travail que représente le traitement des réponses des pays.

B. Élaboration d'un cadre intégré d'assurance de la qualité pour les statistiques, les mégadonnées et les données géospatiales

33. L'évolution vers une structure de gouvernance intégrée pour les données et les statistiques, telle que décrite ci-dessus, a également soulevé la nécessité d'élaborer un cadre d'assurance qualité intégré connexe. La FAO travaille activement à cette fin, en mettant à jour son Cadre d'assurance qualité des statistiques existant afin d'y intégrer les directives et les meilleures pratiques applicables à l'utilisation des mégadonnées et des données géospatiales à des fins statistiques.

34. En tant qu'organisation internationale participant activement à la production et à la diffusion de statistiques sur les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, la FAO évalue, depuis 2014, la qualité de ses statistiques en fonction de leur « adéquation à l'objectif » par rapport aux besoins des utilisateurs et aux 14 principes énoncés dans son Cadre d'assurance qualité des statistiques. Les cinq principes relatifs aux résultats statistiques correspondent aux dimensions de qualité de la pertinence ; de la précision et de la fiabilité ; de l'actualité et de la ponctualité ; de la cohérence et de la comparabilité ; et de l'accessibilité et de la clarté. En ce qui concerne les processus statistiques, le cadre de la FAO énumère trois principes portant sur des méthodologies solides, le rapport coût-efficacité et la volume de travail que représente le traitement des réponses. Enfin, six principes strictement liés aux principes régissant les activités statistiques internationales et aux Principes fondamentaux de la statistique officielle éclairent l'évaluation du contexte institutionnel.

35. Dans son Cadre d'assurance qualité des statistiques, la FAO souligne que ses statistiques sont principalement basées sur des données fournies par les autorités statistiques nationales (appelées « données secondaires ») ou par d'autres organisations internationales. Les processus statistiques de la FAO sont moins articulés que ceux du Modèle générique du processus de production statistique, car ils reposent principalement sur la collecte et le traitement de données secondaires et omettent donc effectivement certaines étapes, comme les sous-phases liées à l'échantillonnage. Néanmoins, ils nécessitent un effort non négligeable pour examiner et valider les données entrantes, harmoniser les classifications et les unités de mesure, éditer et imputer les données entrantes et calculer les agrégats mondiaux et régionaux finaux. Le fait que la FAO travaille de manière prépondérante avec des données secondaires, c'est-à-dire des données produites au niveau national, affecte considérablement la qualité des statistiques de la FAO et, en particulier, leur actualité.

36. Avec l'adoption du Programme 2030 et du cadre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui lui est associé, le besoin de statistiques précises et actualisées n'a jamais été aussi grand. En tant qu'organisme responsable de 21 indicateurs et contributrice de 5 autres, la FAO a dû faire face à une demande sans précédent de statistiques alimentaires et agricoles pertinentes, précises et opportunes. Pour relever ce défi, il est devenu évident que la FAO ne peut se contenter de collecter et de traiter des données secondaires, mais doit également tirer parti de toutes les autres sources de données externes pertinentes disponibles.

37. La FAO utilise déjà des données et des statistiques produites par d'autres agences internationales et des Nations Unies et a récemment porté son attention sur d'autres sources de données, appelées « mégadonnées », à savoir les données de la téléphonie mobile, les données des médias sociaux, les données géospatiales et les données provenant des transactions commerciales électroniques, des réseaux de

capteurs, des compteurs intelligents et des dispositifs de suivi du système mondial de localisation. Les données d'observation de la Terre et de télédétection sont particulièrement pertinentes pour la production de statistiques sur l'alimentation et l'agriculture, car elles sont essentielles pour produire des statistiques sur la couverture et l'utilisation des sols, les cultures et les forêts.

38. Dans son Cadre d'assurance qualité des statistiques actuel (édition 2014), la FAO fait référence à la sélection de sources de données pertinentes et appropriées dans le cadre des principes 6 (méthodologie solide des procédures statistiques appropriées) et 9 (indépendance et l'impartialité professionnelles). Ces principes, toutefois, sont plutôt génériques et ne suffisent pas à saisir toutes les implications de l'utilisation des mégadonnées à des fins statistiques. Plusieurs organismes statistiques nationaux et internationaux ont reconnu que, dans cet écosystème de données élargi, la collecte et l'utilisation des mégadonnées à des fins statistiques nécessitent la révision du cadre existant. Cette révision doit tenir compte des changements nécessaires au niveau du contexte institutionnel, des processus de production statistique et de l'évaluation de la qualité des résultats statistiques basés sur l'utilisation des mégadonnées.

39. Une autre constatation évidente aujourd'hui, c'est que la promesse des mégadonnées d'accroître la pertinence des statistiques et d'améliorer potentiellement leur actualité et leur précision, a un prix considérable. La collecte et le traitement d'une grande quantité de données et l'intégration de ces données avec celles provenant de sources existantes sont des processus complexes et exigeants et, indirectement, sont susceptibles d'accroître le risque d'erreurs qui affectent directement l'exactitude des résultats statistiques.

40. Dans ce contexte, la révision en cours du Cadre d'assurance qualité des statistiques de la FAO vise à intégrer des directives et des meilleures pratiques pertinentes pour l'utilisation des mégadonnées et des données géospatiales à des fins statistiques. Au cours du processus de révision, la FAO fera également le point sur les expériences et les projets menés au sein de l'organisation ou d'autres agences statistiques internationales, en mettant particulièrement l'accent sur l'intérêt d'utiliser des données géospatiales pour produire des statistiques sur l'alimentation et l'agriculture.

III. Point sur la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités

A. L'initiative « 50 x 2030 »

41. L'initiative « 50 x 2030 », officiellement lancée en septembre 2018, est devenue opérationnelle en juillet 2019. Elle a pour but d'habiliter et de soutenir 50 pays à revenu faible et intermédiaire de la tranche inférieure dans la mise en place de systèmes nationaux de données agricoles plus efficaces d'ici à 2030. L'objectif de l'initiative est d'accroître la capacité des pays à produire, analyser et utiliser des données tirées d'enquêtes agricoles et rurales de haute qualité et en temps opportun pour éclairer la prise de décision politique. L'initiative est d'une importance stratégique pour accroître la quantité et la qualité des données disponibles pour suivre les résultats des cibles des objectifs de développement durable liés à l'agriculture, en fournissant des données actualisées et opportunes sur les indicateurs 2.3.1, 2.3.2, 2.4.1, 5.a.1 et 12.3.1.

42. L'initiative « 50 x 2030 » s'appuie sur deux modèles d'enquête fondés sur les expériences du Système international d'information pour les sciences et la

technologie agricole, un programme d'enquête agricole de la FAO, et de l'Étude de la mesure des niveaux de vie - Enquêtes intégrées sur l'agriculture, un projet de la Banque mondiale. Les pays ont la possibilité de mettre en œuvre soit le programme d'enquête sur l'exploitation agricole sur un cycle pluriannuel, soit un programme d'enquête intégré qui combine une composante socioéconomique rurale basée sur les ménages et une composante sur l'exploitation agricole. La FAO dirige la composante liée à la production de données de l'initiative.

43. Cet effort est complété par le renforcement de la capacité des décideurs à étendre l'utilisation des données tirées d'enquêtes pour éclairer leurs décisions en matière de politique ou d'investissement, dans le but d'accroître la productivité agricole de manière durable, de renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition et d'atteindre l'objectif de développement durable n° 2. Ce volet de l'initiative est mis en œuvre par le Fonds international de développement agricole (FIDA).

44. Parallèlement aux programmes d'enquête, l'initiative accorde également la priorité à la recherche méthodologique critique sur les enquêtes agricoles et rurales, en vue de développer des solutions méthodologiques pour accroître l'efficacité de ses systèmes d'enquête modulaires. Le Centre for Development Data de la Banque mondiale dirige ce volet de l'initiative.

45. Le coût total de l'initiative, partagé par les pays partenaires, les donateurs, les partenaires d'exécution multilatéraux et le secteur privé, a été estimé entre 500 et 700 millions de dollars. Les pays partenaires sont tenus de contribuer progressivement à une partie du financement nécessaire et de s'engager à prendre en charge la totalité des coûts dans un délai de cinq à huit ans. Une équipe de gestion du programme, hébergée par la Banque mondiale, fonctionne avec la pleine responsabilité de la supervision programmatique et financière globale de l'initiative.

46. Au cours de ses deux premières années de mise en œuvre, et malgré les répercussions de la pandémie de COVID-19, les partenaires d'exécution ont obtenu des résultats substantiels en étroite collaboration avec les pays partenaires.

47. En ce qui concerne la production de données, l'initiative a été active dans neuf pays : l'Arménie, le Cambodge, l'Éthiopie, la Géorgie, le Malawi, le Népal, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le Sénégal. Elle a contribué à fournir une formation et une assistance technique sur la préparation et la conception d'enquêtes intégrées, la collecte de données et l'analyse et la diffusion des données, notamment en ce qui concerne les microdonnées. Dans plusieurs pays où la FAO a été active, un impact peut déjà être mesuré : 15 enquêtes ont été réalisées ; six autres sont en cours de conception ou en cours de réalisation ; quatre pays (Cambodge, Géorgie, Ouganda et Sénégal) sont désormais en mesure de calculer les résultats pour les indicateurs 2.3.1 et 2.3.2 des objectifs de développement durable ; trois sont en mesure de calculer les résultats pour l'indicateur 5.a.1 (Sénégal, Cambodge et Ouganda) ; et cinq ont déjà publié des ensembles complets de microdonnées (Sénégal, Cambodge et Ouganda).

48. En ce qui concerne l'utilisation des données, une première évaluation de l'écosystème des données a été finalisée au Cambodge, et un travail similaire est en cours en Éthiopie et en Ouganda. Le FIDA a organisé un concours pour des projets de recherche novateurs dans lesquels les données recueillies par l'initiative sont appliquées à l'élaboration de politiques nationales, à la conception ou à la refonte de programmes ou à des décisions d'investissement. Les résultats ont été présentés lors de la Conférence mondiale sur l'utilisation des données organisée par le FIDA, qui s'est tenue du 30 novembre au 2 décembre 2021, et sont utilisés comme des exemples concrets de l'utilisation des données tirées d'enquêtes pour relever les défis du

développement, informer les politiques et les programmes et fournir des solutions pour stimuler les investissements.

49. Malgré les limitations imposées à la mise en œuvre des études de validation méthodologique sur le terrain en raison de la pandémie de COVID-19, la recherche et les activités connexes gérées par la Banque mondiale ont permis de réaliser des progrès significatifs. Des travaux ont été entrepris sur l'intégration des méthodes d'enquête (plan d'échantillonnage et unités non standard) ; l'utilisation des technologies (apport de main-d'œuvre, fertilité des sols, pertes après récolte et autonomisation des femmes) ; et l'intégration avec d'autres sources de données (données d'observation de la Terre).

50. Au total, 14 nouveaux pays rejoindront officiellement l'initiative d'ici la fin de 2023, grâce à un processus d'intégration planifié et homogène (Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, El Salvador, État de Palestine, État plurinational de Bolivie, Ghana, Guinée, Haïti, Indonésie, Kenya, Mali, Mozambique et Myanmar). L'intégration de ces pays dans l'initiative devrait nécessiter des efforts supplémentaires de collecte de fonds.

B. Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales : deuxième phase de mise en œuvre (2020-2025)

51. En 2009, lors de la quarantième session de la Commission de statistique, le Groupe de travail des statistiques agricoles a fait rapport sur les principaux défis auxquels est confronté le domaine des statistiques agricoles et rurales. Afin d'aborder ces questions, la Commission a créé un groupe des Amis de la présidence sur les statistiques agricoles. En 2010, le groupe a élaboré la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales et, deux ans plus tard, un plan d'action mondial pour sa mise en œuvre, qui a été approuvé par la Commission à sa quarante-troisième session, en 2012.

52. La Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales a été conçue comme un programme pluriannuel divisé en phases d'exécution quinquennales, ce qui permet au programme d'être constamment aligné sur les besoins évolutifs de l'agenda international et régional. La mise en œuvre de la première phase de la Stratégie mondiale a été dirigée par la FAO, la Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) et coordonnée par le Bureau mondial de la Stratégie mondiale, hébergé par la FAO. La première phase du programme s'est achevée en 2018, et sa mise en œuvre a produit des impacts significatifs et positifs sur les systèmes de statistiques agricoles de nombreux pays en développement¹, comme en témoignent les rapports réguliers soumis à la Commission par le Bureau mondial en 2013, 2014, 2015, 2017 et 2020.

53. Le deuxième plan d'action mondial, couvrant la période de 2020 à 2025, a été élaboré selon une approche modulaire et visait à renforcer et à moderniser les systèmes de statistiques agricoles des pays, conformément aux principes initiaux de la Stratégie mondiale. Il est axé sur quatre domaines et résultats techniques relatifs aux principaux aspects du processus et du cycle de la production statistique. Le plan d'action soutient les politiques de sécurité alimentaire et de développement durable, notamment en ce qui concerne les objectifs de développement durable et l'utilisation de méthodes et d'approches rentables pour stimuler la production de données en réponse aux besoins. Il facilite également l'établissement de meilleurs liens entre la

¹ Banque africaine de développement, *Capacity Building in Africa for Agricultural and Rural Statistics: Status Update* (Abidjan, Côte d'Ivoire, 2020).

production de données et l'élaboration des politiques grâce à une meilleure utilisation des données.

54. Pour la période 2020-2023, la Stratégie mondiale a bénéficié d'un premier investissement centré sur le continent africain, avec le soutien de la Fondation Bill & Melinda Gates et de la Commission européenne, pour un total de 9,3 millions de dollars. Le programme d'activités cible 25 pays africains et vise à renforcer les capacités des pays qui sont éligibles à l'initiative « 50 x 2030 ». Le programme est mis en œuvre par la FAO en collaboration avec le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle et la CEA.

55. Le programme s'articule autour de quatre composantes : a) le développement de plans stratégiques relatifs aux statistiques agricoles et rurales ; b) l'offre de formation par l'amélioration des politiques existantes en matière de ressources humaines et de gestion, l'amélioration des programmes d'études supérieures en statistiques agricoles et la facilitation de l'accès aux bourses d'études ; c) l'utilisation de méthodologies d'enquête rentables (production agricole, économie agricole, pertes et bases d'échantillonnage de référence) ; et d) l'analyse et la diffusion des données en augmentant les capacités d'utilisation des outils statistiques pour l'analyse des données, le calcul des indicateurs et la diffusion des données). Les quatre composantes sont ensuite articulées en 15 « dispositifs ».

56. Un plan de travail consolidé a été élaboré en étroite consultation avec les 25 pays bénéficiaires. Entre cinq et sept dispositifs techniques seront administrés dans chaque pays, en fonction des besoins du pays, sur toute la période de mise en œuvre.

57. Un nouveau Comité directeur de la Stratégie mondiale a été créé et a approuvé le plan de travail global des activités. Le Bureau mondial hébergé par la FAO supervise la mise en œuvre du plan de travail et poursuit ses efforts de collecte de fonds, notamment en faveur des régions qui n'ont pas encore été incluses dans la deuxième phase de mise en œuvre de la Stratégie mondiale.

C. Fourniture d'un soutien aux pays en vue de l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable

58. La flambée de COVID-19 survenue début 2020 a eu des répercussions majeures, non seulement sur le tissu socioéconomique des pays du monde entier, mais aussi sur les activités de la communauté statistique mondiale. Les niveaux d'activité statistique ont été touchés par la distanciation sociale et les confinements, qui ont entraîné des perturbations dans la production de données. Ces perturbations ont affecté les systèmes statistiques nationaux, ainsi que la plupart des programmes de renforcement des capacités statistiques qui soutiennent à la fois la mesure des objectifs de développement durable, menée par les organismes des Nations Unies, et les activités traditionnelles de collecte de données.

59. Malgré ces difficultés, le taux moyen de notification des 21 indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable dont la FAO est responsable a continué d'augmenter depuis son dernier rapport à la Commission, passant de 42 % en 2019 à 46 % en 2020, puis à 53,7 % en 2021. En 2021, pour la première fois, les pays ont pu rendre compte, en moyenne, de plus de la moitié des 21 indicateurs sous la responsabilité de la FAO.

60. Dans une large mesure, ce résultat est dû à l'adaptation rapide de l'organisation au nouveau domaine virtuel et, en particulier, à un ensemble intégré d'actions complémentaires entreprises en réponse aux défis posés par la pandémie, comme indiqué aux paragraphes 61 à 65.

61. La FAO a fourni des conseils et un soutien aux pays pour la collecte d'informations représentatives au niveau national en utilisant des sources de données officielles, en adoptant de nouveaux outils de collecte de données. L'utilisation de modes alternatifs de collecte de données pour les enquêtes existantes sur les exploitations agricoles a permis de réduire au maximum voire d'éviter les entretiens en face à face pendant les périodes de quarantaine. Les meilleures pratiques existantes des pays à revenu élevé en matière d'utilisation de modes de collecte de données autres que les entretiens en face à face ne sont pas toujours faciles à étendre aux pays en développement, étant donné l'absence ou la mauvaise qualité des registres agricoles et la sous-couverture des réseaux mobiles dans les zones rurales éloignées. De plus, des contraintes spécifiques se posent lors de la soumission de questionnaires complexes qui ne sont pas gérables par téléphone.

62. La FAO a intensifié les activités de son nouveau laboratoire de données pour l'innovation statistique, afin de : a) renforcer la capacité de l'organisation à produire et analyser des informations en temps réel à partir de nouvelles sources de données, de sorte que les crises émergentes, telles que la pandémie de COVID-19, puissent être traitées de manière proactive ; et b) combler les lacunes en matière de données et de valider les données disponibles au niveau national grâce à des sources de données alternatives.

63. En vue d'évaluer les effets de la flambée de COVID-19 sur la sécurité alimentaire et l'accès à la nourriture, ainsi que leurs causes, la FAO a procédé à des évaluations rapides et répétées de l'insécurité alimentaire à l'aide de l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire, qui sous-tend l'indicateur 2.1.2 des objectifs de développement durable, sur la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave. Le module d'enquête de l'échelle a été adapté pour saisir l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la capacité des ménages à accéder à la nourriture, en modifiant légèrement la période de référence et la formulation des questions liées à l'échelle pour les rendre plus efficaces dans le suivi des tendances de l'insécurité alimentaire par rapport à la pandémie.

64. La FAO a accéléré l'utilisation des données d'observation de la Terre pour produire des cartographies des cultures et des estimations et prévisions de la superficie et du rendement des cultures. En 2019, l'organisation a défini un plan de travail pluriannuel visant à renforcer sa capacité à générer des statistiques sur les cultures dans le contexte des mégadonnées de l'observation de la Terre, combiné à des algorithmes d'apprentissage automatique et d'apprentissage approfondi. Elle a amélioré sa capacité à renforcer les capacités des pays à adopter des solutions basées sur les données d'observation de la Terre, en fournissant une assistance technique et une formation au niveau national. La mise en œuvre du plan de travail correspondant a été lancée par l'établissement de partenariats avec les principales agences internationales opérant dans le domaine (par exemple, un protocole d'accord signé entre la FAO et l'Agence spatiale européenne).

65. La FAO a également introduit des méthodologies d'apprentissage et des solutions de prestation innovantes impliquant plusieurs parties prenantes, telles que des événements de partage d'expérience et des entretiens en direct, des cours d'apprentissage en ligne synchrones et asynchrones, des programmes adaptés aux téléphones portables, des webinaires techniques et des programmes d'apprentissage mixte organisés en ligne. En novembre 2021, le nombre total cumulé d'apprenants pour les 15 cours d'apprentissage en ligne sur les indicateurs des objectifs de développement durable dont la FAO est responsable - disponibles en 43 langues - était de 21 300 ; parmi ceux-ci, près de 500 personnes ont également été officiellement certifiées par des badges numériques nouvellement créés, dont l'attribution est

subordonnée à la réussite d'une évaluation finale des performances basée sur un scénario, avec un score de 75 % ou plus.

66. Au cours des deux dernières années, la FAO a investi dans deux autres domaines majeurs de soutien méthodologique pour le suivi des objectifs de développement durable : l'élaboration de directives pour la ventilation des données et l'établissement de rapports par le secteur privé.

67. En ce qui concerne le premier domaine, la FAO a publié en 2021 de nouvelles directives sur la ventilation des données pour les indicateurs des objectifs de développement durable utilisant des données tirées d'enquêtes. Les lignes directrices ont été conçues pour répondre à l'appel primordial du Programme 2030 à « ne laisser personne de côté », ce qui nécessite des données plus granulaires et ventilées que celles qui sont actuellement disponibles dans la plupart des pays. Conformément à l'axe de travail sur la ventilation des données du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, les nouvelles lignes directrices offrent des conseils méthodologiques et pratiques pour produire des estimations ventilées directes et indirectes des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui utilisent des enquêtes comme source de données principale ou privilégiée. En outre, par le biais de ces lignes directrices, la FAO fournit des outils pour évaluer la précision de ces estimations et présente des stratégies en vue d'améliorer la qualité des résultats, y compris les méthodes d'estimation des domaines peu significatifs.

68. Concernant le deuxième domaine de travail, la FAO a également publié en 2021 de nouvelles orientations sur les indicateurs de base des systèmes agroalimentaires spécifiques à la mesure de la contribution du secteur privé aux objectifs de développement durable. Dans le document d'orientation, la FAO propose une série d'indicateurs qui peuvent être utilisés par le secteur privé et alimenter les rapports nationaux sur les objectifs de développement durable. Les indicateurs s'appuient sur les orientations plus générales relatives aux indicateurs de base pour l'établissement de rapports des entités sur la contribution à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, publiées en 2019 par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, et sont spécifiquement axés sur le secteur de l'alimentation et de l'agriculture. Les orientations de la FAO fournissent donc des informations pratiques sur la façon dont la contribution des entreprises agroalimentaires à la réalisation des objectifs de développement durable peut être mesurée de manière cohérente dans tous les pays, tant pour les grandes que pour les petites organisations du secteur privé.

D. Programme mondial du recensement de l'agriculture

69. Suite au lancement du Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020, la FAO a publié deux publications dans lesquelles elle a fait le point sur les recensements nationaux réalisés lors du cycle de recensement 2010, couvrant la période 2006-2015. La première publication², parue en 2019, présente un recueil des profils de métadonnées de recensement et des principaux résultats pour un nombre record de 127 pays et territoires. La deuxième publication³, parue en 2021, présente un examen méthodologique du cycle 2010, ainsi qu'un ensemble de données comparables au niveau international sur certaines variables caractérisant la structure de l'agriculture. Les deux documents offrent un panorama distinctif des pratiques de recensement au niveau national dans toutes les régions du monde.

² Voir www.fao.org/3/ca6956en/ca6956en.pdf.

³ Voir www.fao.org/3/cb2650en/cb2650en.pdf.

70. Suite à la publication des directives opérationnelles pour le cycle de recensement 2020⁴, la FAO a organisé une série d'ateliers régionaux en vue de les diffuser. Des ateliers ont été organisés dans la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord, en Amérique latine, en Afrique francophone et, plus récemment, en Afrique anglophone et en Europe de l'Est. Les deux derniers ateliers ont été organisés sous forme de webinaires virtuels, en raison des restrictions de voyage imposées par la pandémie de COVID-19, de sorte que la diffusion prévue des lignes directrices n'a pas été affectée de manière significative.

71. La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions évidentes sur la planification et la mise en œuvre des recensements agricoles depuis 2020, date à laquelle la FAO a commencé à surveiller les conditions sur le terrain et a préparé des rapports réguliers concernant l'incidence de la pandémie sur les activités de recensement agricole. Ces travaux ont donné lieu à la publication de plusieurs documents, dont :

- a) « National agricultural census operations and COVID-19 » (2020)⁵ ;
- b) *How Covid-19 Is Changing the World: A Statistical Perspective (Volume II)* (2020)⁶ ;
- c) « Censuses of agriculture and COVID-19: global situation and lessons » (2020)⁷ ;
- d) « Impact of COVID-19 on national censuses of agriculture (status overview) » (août 2021)⁸. Cette publication est en fait un document évolutif qui a été mis à jour quatre fois au cours des années 2020 et 2021, couvrant respectivement 95, 139, 150 et 163 pays.

72. La FAO a également suivi, examiné et documenté les recensements agricoles réalisés dans le cadre de l'actuel cycle de recensement 2020 (période 2016-2025). Ce travail implique la préparation de revues de métadonnées, de tableaux avec les principaux résultats et la collecte de rapports et de matériel de recensement⁹.

73. La FAO a continué à fournir une assistance technique au niveau national pour la mise en œuvre des recensements agricoles, par le biais de projets et de demandes *ad hoc*. En 2020 et 2021, une moyenne de 70 pays de chaque région par an ont reçu une aide des différents bureaux de l'organisation. Depuis le début de 2020, l'assistance technique est principalement fournie à distance, par le biais de réunions virtuelles, en raison des restrictions imposées par la pandémie de COVID-19. Par conséquent, on s'attend à ce qu'environ 150 pays et territoires effectuent un recensement agricole lors du cycle de recensement de 2020, par rapport au nombre record de 127 recensements observés lors du cycle de 2010.

74. Au début de 2020, la FAO a procédé à un examen à mi-parcours des plans et des progrès des recensements agricoles nationaux dans le cycle de recensement de 2020. À cette fin, une brève enquête en ligne a été menée auprès de tous les pays membres. Les principales conclusions de l'examen à mi-parcours¹⁰ montrent qu'un nombre croissant de pays passent de l'approche classique à l'approche modulaire dans leurs méthodes de recensement, tandis que d'autres pays combinent le dénombrement sur le terrain avec l'utilisation de registres administratifs. En outre, les entretiens

⁴ Voir www.fao.org/3/ca6956en/ca6956en.pdf.

⁵ Voir www.fao.org/3/ca8605en/CA8605EN.pdf.

⁶ Voir https://unstats.un.org/unsd/ccsa/documents/covid19-report-ccsa_vol2.pdf.

⁷ Voir www.fao.org/documents/card/en/c/cb2467en.

⁸ Voir www.fao.org/3/ca8605en/CA8605EN.pdf.

⁹ Voir www.fao.org/world-census-agriculture/wcarounds/wca2020/countries2020/en/.

¹⁰ Voir www.fao.org/fileadmin/templates/ess/documents/methodology/census/Mid-term_Survey_2021.pdf.

individuels assistés par ordinateur sont en train de supplanter les entretiens individuels sur papier comme principale méthode de collecte de données, et un nombre croissant de pays s'appuient sur l'utilisation d'entretiens en ligne assistés par ordinateur, d'entretiens téléphoniques assistés par ordinateur, de systèmes d'information géographique et de bases de données de recensement interactives en ligne.

75. En 2021, pour la première fois, la FAO a pris des mesures pour créer un nouveau domaine dans sa Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation (FAOSTAT), par le biais duquel elle diffusera les données agricoles structurelles recueillies lors des trois derniers cycles de recensement achevés (1990, 2000 et 2010). Le nouveau domaine, qui devrait devenir public au premier trimestre 2022, contient des données telles que le nombre et la taille des exploitations, le sexe de l'exploitant, le régime foncier, le statut juridique des exploitants et la main-d'œuvre agricole. La création de ce domaine vise à fournir un point d'entrée unique pour les données structurelles agricoles.

IV. Rapport sur les travaux du Comité d'experts des Nations Unies chargé des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et les zones rurales

76. À sa cinquante et unième session, la Commission de statistique a approuvé le mandat et le programme de travail 2020-2023 du Comité d'experts des Nations Unies chargé des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et les zones rurales, anciennement connu sous le nom de Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et les zones rurales [E/2020/24-E/CN.3/2020/37, décision 51/111, par. e)]. Le programme de travail s'articule autour de quatre axes : a) mener des recherches méthodologiques dans le domaine des statistiques de sécurité alimentaire afin d'améliorer encore leur pertinence et leur précision ; b) élaborer des cadres nationaux d'assurance de la qualité des données pour les statistiques agricoles ; c) développer des méthodes et des normes pour l'utilisation de sources de données alternatives dans la production de statistiques alimentaires et agricoles aux niveaux national et international ; d) mettre en place des méthodes innovantes pour produire des statistiques en temps réel au niveau national.

77. En septembre 2020, trois équipes spéciales, composées de membres du Comité d'experts des Nations Unies chargé des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et les zones rurales, ont été créées pour mettre en œuvre le programme de travail en se concentrant sur les sujets suivants : a) la sécurité alimentaire et la mesure de la consommation alimentaire ; b) les cadres nationaux d'assurance de la qualité des statistiques agricoles ; et c) l'utilisation des données d'observation de la Terre pour les statistiques agricoles, ce qui permettrait d'aborder simultanément les axes de travail relatifs à l'élaboration de méthodes et de normes pour l'utilisation de sources de données alternatives et de méthodes innovantes pour la production de statistiques en temps réel. Pour le troisième sujet, le Comité a convenu que les travaux seraient menés par une équipe spéciale conjointe pour les statistiques agricoles composée de ses propres membres et de membres de l'Équipe spéciale sur l'imagerie satellitaire et les données géospatiales créée sous l'égide du Comité d'experts sur l'utilisation des mégadonnées et de la science des données en statistique officielle. Les progrès réalisés par les différentes équipes spéciales sont présentés ci-dessous.

A. Améliorer les méthodes de mesure de la sécurité alimentaire et de la consommation alimentaire

78. L'équipe spéciale créée pour contribuer au développement et à l'amélioration des méthodes d'évaluation de la sécurité alimentaire et de la consommation alimentaire est composée de représentants de la Norvège (qui assure la présidence), de l'Égypte, de l'Inde, de l'Indonésie, des États-Unis d'Amérique, du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, de la FAO, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de la Banque mondiale. Début 2020, l'équipe s'est engagée sur cinq axes de travail : a) améliorer les méthodes de rapprochement des données sur la consommation alimentaire provenant de différentes sources diététiques ; b) analyser la faisabilité de l'extension de la méthodologie de la FAO sur la prévalence de la sous-alimentation à l'évaluation de la prévalence de l'insuffisance nutritionnelle à l'aide d'enquêtes sur la consommation et les dépenses des ménages ; c) évaluer la possibilité d'estimer la prévalence de la sous-alimentation, sur la base de la méthode de la FAO, à partir de données individuelles sur les apports alimentaires ; d) optimiser les méthodes pour accroître la spécificité de l'utilisation de l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue au niveau national ; e) préparer des directives sur le traitement des données relatives à la consommation alimentaire provenant des enquêtes sur la consommation et les dépenses des ménages.

79. Au cours de l'année 2020, l'équipe spéciale a décidé de reporter les activités prévues dans son premier domaine de travail afin d'accorder la priorité aux activités relevant des autres domaines de travail, en particulier son quatrième domaine de travail, étant donné son importance dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

80. Des progrès significatifs ont été réalisés dans la conduite de deux études de faisabilité visant à aborder les deux premiers sujets du programme de travail. L'enquête intégrée sur les ménages du Bangladesh 2015, grâce à laquelle des données ont été recueillies sur les apports alimentaires des membres individuels des ménages et qui reflète une bonne représentativité nationale et rurale, a été utilisée pour les deux analyses. Deux tableaux de conversion harmonisée des nutriments (un pour les données au niveau individuel et un pour les données au niveau des ménages) ont été préparés pour transformer les données de consommation alimentaire en données sur les nutriments. Parmi les quatre méthodes habituellement appliquées pour traiter les données sur la consommation alimentaire quantitative individuelle, la méthode de l'Institut national du cancer a été retenue. En revanche, les données au niveau des ménages ont été traitées à l'aide du logiciel Stata, conformément aux méthodologies de la FAO pour le traitement des données issues des enquêtes sur la consommation et les dépenses des ménages. Les résultats finaux de ces travaux, à savoir deux documents contenant une revue de la littérature pertinente et dans lesquels seront présentés les méthodes, les résultats et les remarques pertinentes pour chaque axe, sont en cours de rédaction. Les documents seront examinés par des pairs avant d'être présentés à la Commission.

81. Une version étendue du module d'enquête de l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue a été déployée dans 20 pays en situation de crise alimentaire entre octobre 2020 et janvier 2021. Ladite version a été utilisée pour recueillir des données sur les conditions vécues à la fois au cours des 12 mois précédents et au cours des 30 jours précédents, dans le but de comparer les évaluations annuelles et mensuelles de l'insécurité alimentaire. En outre, des questions complémentaires sur la fréquence de l'occurrence ont été posées lorsque les répondants ont répondu qu'ils avaient eu des difficultés à accéder à la nourriture au cours des 30 jours précédents. L'ajout de la période de référence de 30 jours et des questions complémentaires a permis de

mesurer l'insécurité alimentaire récente et de mieux discriminer les personnes classées en insécurité alimentaire sévère, deux éléments pertinents pour l'évaluation de l'insécurité alimentaire dans les situations de crise alimentaire. La version étendue du module d'enquête fait actuellement l'objet d'une nouvelle campagne de terrain, dans environ 25 petits États insulaires en développement, pays les moins avancés et pays les moins avancés sans littoral.

82. Dans le rapport qui en résulte¹¹, la FAO présente des estimations des niveaux annuels et récents de sécurité alimentaire basées sur l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue et calculées sur la base des seuils utilisés pour le suivi mondial, ainsi qu'un ensemble supplémentaire d'estimations basées sur l'échelle de mesure des niveaux récents d'insécurité alimentaire calculées à l'aide de seuils de gravité fixés pour correspondre, autant que possible, aux niveaux de gravité utilisés pour identifier les cinq phases de sécurité alimentaire aiguës du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC). L'échelle a récemment été incluse dans le tableau de référence à utiliser dans le cadre des évaluations de l'insécurité alimentaire aiguë liées au Cadre intégré de classification¹².

83. Enfin, l'équipe spéciale a progressé dans l'élaboration de lignes directrices sur le traitement des données relatives à la consommation alimentaire recueillies dans le cadre des enquêtes sur la consommation et les dépenses des ménages. Lesdites lignes directrices sont fondées sur les travaux et méthodes existants ainsi que sur des recherches récentes. Elles s'appuient sur la publication intitulée *Food Data Collection in Household Consumption and Expenditure Surveys: Guidelines for Low- and Middle-Income Countries*, qui avait été approuvée par la Commission à sa quarante-neuvième session [E/2018/24-E/CN.3/2018/37, décision 49/112, par. e)]. Avant de finaliser les lignes directrices sur le traitement des données relatives à la consommation alimentaire et de soumettre le document à la Commission pour approbation, l'équipe spéciale organisera un processus d'examen par les pairs à l'échelle mondiale, auquel les membres de la Commission seront invités à participer.

B. Développement d'un cadre national d'assurance de la qualité pour les statistiques agricoles

84. L'équipe spéciale impliquée dans le développement et la mise en œuvre de normes de qualité des données et d'un cadre national d'assurance de la qualité pour les statistiques sur l'alimentation et l'agriculture est composée de représentants de l'Inde, de l'Indonésie, du Mexique, du Sénégal, de l'Afrique du Sud, de l'État de Palestine, de la FAO et de la CEPALC. L'objectif de cette équipe spéciale est de développer un ensemble d'outils d'auto-évaluation (listes de contrôle) adaptés aux statistiques agricoles, dans le but d'aider les agences statistiques nationales à améliorer la qualité de leurs statistiques.

85. Au cours de sa phase initiale, les membres de l'équipe spéciale ont noté que les cadres existants et les outils d'évaluation correspondants pouvaient garantir la cohérence des concepts et des méthodes, mais qu'ils étaient généralement trop génériques pour identifier les forces et les faiblesses spécifiques des statistiques agricoles. La principale difficulté réside dans la variété des sous-domaines qui relèvent des statistiques agricoles, notamment les cultures et le bétail ; la pêche et l'aquaculture ; les intrants (engrais et pesticides ; machines ; emploi) ; les prix (prix à la production et à la consommation) ; la sécurité alimentaire et l'accès aux aliments ; et l'occupation des sols et du couvert végétal. Pour cette raison, l'équipe spéciale a

¹¹ Voir www.fao.org/3/cb5623en/cb5623en.pdf.

¹² Voir www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/manual/IPC_Technical_Manual_3_Final.pdf.

convenu d'adopter l'approche du cadre d'évaluation de la qualité des données du Fonds monétaire international (FMI), où le cadre générique sert de support à sept cadres spécifiques à des ensembles de données dans le domaine des statistiques économiques, et de développer un ensemble de listes de contrôle d'auto-évaluation, en commençant par les trois sous-domaines suivants : les statistiques sur les cultures et la production de bétail ; les statistiques sur les prix à la production des produits agricoles ; et des statistiques sur l'occupation des sols et du couvert végétal.

86. La structure de la liste de contrôle de l'auto-évaluation suit celle du cadre national d'assurance de la qualité actualisé établi par les Nations Unies en 2019. Le cadre vise à aider les organisations intéressées à développer ou à réviser leurs propres cadres nationaux d'assurance de la qualité, en prenant également en considération les défis particuliers liés à la qualité que pose l'exploitation de nouvelles sources de données. Le *United Nations National Quality Assurance Frameworks Manual for Official Statistics*, publié en 2019, comprend une liste de contrôle de qualité d'auto-évaluation qui peut aider à identifier les forces et les faiblesses, ce qui, par la suite, permet aux pays d'adopter une série d'améliorations.

87. Suivant la structure de la liste de contrôle établie pour le cadre national d'assurance de la qualité, l'outil d'auto-évaluation développé par le Comité d'experts de la sécurité alimentaire et des statistiques agricoles et rurales pour évaluer la qualité des statistiques agricoles couvre quatre niveaux d'analyse. Les deux premiers niveaux (gestion du système statistique national et gestion de l'environnement institutionnel) ne dépendent pas du domaine et visent à évaluer le degré de coordination des statistiques agricoles au niveau national et l'adéquation des ressources pour la production de statistiques agricoles. Les autres dimensions de la liste de contrôle, à savoir l'étude du processus statistique (troisième niveau) et des résultats statistiques correspondants (quatrième niveau), sont adaptées au sous-domaine spécifique des statistiques agricoles.

88. Depuis sa création en 2020, l'équipe spéciale a élaboré deux listes de contrôle d'auto-évaluation spécifiques : une pour les statistiques sur les cultures et la production bétail et une pour les statistiques sur les prix à la production des produits agricoles. Une troisième liste de contrôle, sur les statistiques d'occupation des sols et du couvert végétal, est en cours d'élaboration. Ces listes de contrôle d'auto-évaluation permettent de collecter des données en vue d'obtenir un score de qualité global, sur la base d'une série de questions visant à déterminer le degré de mise en œuvre (complète, partielle ou nulle) des lignes directrices ou des meilleures pratiques. Les réponses à ces questions peuvent être ventilées à différents niveaux afin d'obtenir une échelle de notation à quatre points qui est alignée sur le cadre d'évaluation de la qualité des données du FMI et les rapports connexes sur le respect des normes et des codes.

89. La liste de contrôle d'auto-évaluation pour les statistiques sur les cultures et le bétail, ainsi que la procédure d'évaluation correspondante, ont été testées à titre pilote au cours des deuxième et troisième trimestres de 2021 et améliorées en conséquence par la suite. Le test pilote de la liste de contrôle sur les prix à la production est en cours et devrait être finalisé d'ici à mars 2022.

90. L'ensemble des listes de contrôle proposées et les outils et procédures correspondants seront communiqués aux membres de l'équipe spéciale en 2022, afin de permettre la collecte et l'intégration de retours d'information supplémentaires, avant leur approbation par la Commission. Une formation sera également dispensée aux pays désireux d'entreprendre une évaluation dans un ou plusieurs des sous-domaines des statistiques agricoles.

C. Utilisation de données géospatiales pour la production de statistiques agricoles

91. L'équipe spéciale conjointe sur l'utilisation des données géospatiales pour la production des statistiques agricoles, l'équipe spéciale conjointe sur les observations de la Terre, a été officiellement créée au premier trimestre 2021 et comprend des représentants du Canada (coprésident), de la Colombie, de l'Égypte, de l'Indonésie, du Mexique (coprésident), de la Pologne, du Sénégal, des États-Unis d'Amérique, de l'Université de technologie du Queensland (Australie), de l'initiative Data for Now, de la FAO, de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et de la Banque mondiale.

92. L'équipe spéciale conjointe a récemment finalisé un rapport revu par les pairs qui comprend une collection de projets sur les utilisations des données d'observation de la Terre pour la production de statistiques agricoles. Elle a également mis à disposition des produits de données d'observation de la Terre et leur utilisation potentielle, ainsi que des données *in situ* provenant d'Afghanistan et du Lesotho par le biais de la plateforme géospatiale Main dans la main de la FAO.

93. Une boîte à outils de formation sur les données d'observation de la Terre et leur utilisation dans les statistiques agricoles est en cours de préparation en collaboration avec l'équipe spéciale du Comité d'experts sur l'utilisation des mégadonnées et de la science des données en statistique officielle et sera mise à disposition en 2022.

94. Les membres de l'équipe spéciale ont participé à divers événements en vue de présenter des méthodes et des cas d'utilisation des données d'observation de la Terre pour les statistiques agricoles. Par exemple, le 21 octobre 2021, une présentation a été faite lors d'un événement virtuel de la CESAP, ciblant les jeunes statisticiens des pays de la Communauté d'États indépendants intéressés par les nouvelles sources de données, les mégadonnées et les nouvelles technologies. Les membres de l'équipe spéciale ont également contribué à une série de webinaires, organisés en marge de l'Expo 2020 de Dubaï, le premier ayant eu lieu le 19 octobre 2021 et le second les 26 et 27 janvier 2022.

V. Rapport sur les commissions régionales des statistiques agricoles

95. Actuellement, la gouvernance des statistiques à la FAO est structurée au niveau régional autour des organes régionaux de la FAO suivants, qui ont été mandatés pour traiter des questions statistiques :

a) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture/Organisation des États américains/Comité interaméricain de l'éducation/Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (FAO/OEA-CIE/IICA) Groupe de travail sur les statistiques de l'agriculture et de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes ;

b) Commission africaine des statistiques agricoles ;

c) Commission des statistiques agricoles pour l'Asie et le Pacifique.

96. Les organes régionaux organisent des réunions biennales auxquelles sont convoqués des hauts fonctionnaires des organismes nationaux de statistique et des ministères de l'agriculture responsables de la production et de la diffusion des statistiques alimentaires et agricoles, dans l'objectif : a) d'évaluer l'état des statistiques alimentaires et agricoles dans les pays membres ; b) de définir les priorités en matière de renforcement des capacités statistiques dans la région ; c) de conseiller

les pays membres sur les développements méthodologiques récents et les normes en matière de statistiques agricoles. Ces organes font rapport aux conférences régionales respectives de la FAO et, par leur intermédiaire, formulent des recommandations au Conseil de la FAO et/ou à la Conférence de la FAO.

97. Les régions du Proche-Orient et de l'Europe ne disposent pas actuellement d'organismes régionaux officiels pour la gouvernance des statistiques agricoles. Au niveau mondial, les sujets de nature statistique sont inscrits à l'ordre du jour de l'un des organes directeurs de l'organisation, soit un comité technique de la FAO, soit le Comité du programme de la FAO.

98. Un résumé des recommandations des trois commissions régionales sur les statistiques agricoles qui ont tenu des sessions en 2021 est fourni dans les sections ci-dessous.

A. Groupe de travail FAO/OEA-CIE/IICA sur les statistiques de l'agriculture et de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes

99. La trentième session du Groupe de travail sur les statistiques de l'agriculture et de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes a été organisée virtuellement par l'Institut national de la statistique et du recensement du Costa Rica, du 20 au 23 juillet 2021. Au total, 92 participants de 29 pays de la région ont participé à la réunion. Le Groupe de travail a examiné les activités menées au cours de l'exercice 2020-2021 et formulé des recommandations à porter à l'attention des participants à la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

100. Le Groupe de travail a encouragé les pays membres à donner la priorité non seulement à la numérisation du secteur agricole, mais aussi à la modernisation globale des systèmes de statistiques agricoles, en adoptant des méthodes innovantes et des sources de données alternatives, en vue de produire des données de meilleure qualité qui contribueraient également à renforcer la résilience aux catastrophes naturelles. Tout en reconnaissant le travail du Data Lab for Statistical Innovation, le Groupe de travail a recommandé à la FAO de développer un espace de partage des ressources sur l'utilisation de sources de données alternatives et de techniques de science des données pour produire des statistiques agricoles.

101. En outre, le Groupe de travail a indiqué que : a) le manque de données et de statistiques sur l'agriculture et la sécurité alimentaire compromet la réalisation des objectifs de développement durable ; b) des ressources nationales supplémentaires sont nécessaires pour combler les lacunes en matière de données et maximiser l'utilisation des statistiques dans l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes ; c) les statistiques doivent être mises à disposition de manière plus opportune, ventilées aux niveaux administratifs inférieurs et axées sur la mise en évidence de la situation des populations vulnérables.

102. Le Groupe de travail a reconnu les progrès réalisés en matière de renforcement des capacités et a recommandé à la FAO d'aller au-delà de la formation méthodologique afin d'accorder la priorité à la facilitation de l'échange d'expériences pratiques entre les pays. La FAO a été invitée à prioriser le renforcement des capacités et l'assistance technique en vue de la collecte de données ventilées liées aux objectifs de développement durable, dont les décideurs ont besoin de toute urgence pour cibler les interventions visant à promouvoir le développement agricole et à éradiquer la faim. La FAO a également été appelée à renforcer la capacité des pays à exploiter les données d'observation de la Terre et les méthodes d'intelligence artificielle afin de produire des statistiques agricoles plus opportunes et ventilées, et à élaborer des

méthodologies réalisables pour la collecte de données sur la pêche, y compris la pêche continentale, compte tenu des défis auxquels sont actuellement confrontés plusieurs pays de la région dans ce secteur.

B. Commission africaine des statistiques agricoles

103. La vingt-septième session de la Commission africaine des statistiques agricoles a été accueillie par le Sénégal et s'est tenue virtuellement du 15 au 18 novembre 2021. La session a été suivie par 120 participants inscrits, dont des pays membres et des institutions régionales et internationales.

104. Dans leurs recommandations, les représentants ont fait le point sur les faibles taux de réponses aux questionnaires de la FAO, en particulier ceux concernant les données sur la foresterie, l'utilisation de l'eau, les produits spécifiques, les terres et les pesticides. Ils ont souligné la nécessité pour les États membres de redoubler d'efforts pour maintenir des communications plus étroites et plus régulières avec la FAO afin de répondre à ses questionnaires de manière plus rapide et plus complète.

105. La Commission africaine a reconnu que la pandémie de COVID-19 a affecté les méthodes de collecte de données, réduisant la possibilité d'organiser des entretiens en face à face. Les représentants ont considéré qu'il s'agissait d'une occasion de renouveler les efforts des pays en vue de moderniser les méthodes de collecte de données, notamment dans les recensements et les enquêtes agricoles. La collecte de données à distance au moyen d'entretiens téléphoniques et en ligne assistés par ordinateur devait être encouragée par une formation et une assistance technique. Bien que l'adoption de ces technologies soit lente, en raison de l'insuffisance des infrastructures, des coûts d'accès élevés et du manque de compétences nécessaires, les représentants ont encouragé les pays membres à introduire les changements de manière progressive, en commençant éventuellement par les exploitations à grande échelle.

106. Les représentants ont accueilli favorablement la feuille de route régionale de l'organisation visant à accélérer le soutien aux pays en matière d'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable et ont apprécié la boîte à outils des ressources fournies aux pays membres. Ils ont félicité la FAO pour les efforts qu'elle a consacrés à la fourniture d'une assistance technique, à l'évaluation des progrès réalisés en vue d'atteindre les cibles des objectifs de développement durable et à l'interprétation des résultats. Étant donné que plusieurs indicateurs clés des objectifs de développement durable nécessitent des données au niveau des exploitations agricoles, les représentants ont recommandé que la FAO continue d'aider les pays intéressés à améliorer les enquêtes représentatives au niveau national sur les exploitations agricoles.

107. De même, la Commission africaine a recommandé aux pays membres de mettre en place un système intégré de statistiques agricoles par le biais d'une gouvernance efficace, d'une planification stratégique, d'enquêtes intégrées et de cadres d'échantillonnage principal, et les a encouragés à promouvoir le travail statistique par une diffusion adéquate des résultats d'enquêtes et des microdonnées et à les rendre disponibles à l'utilisation par le biais de l'initiative « 50 x 2030 ».

108. Une collaboration renforcée a été préconisée entre les organisations statistiques nationales et les unités des études statistiques agricoles au sein des ministères de tutelle compétents afin d'introduire les pratiques les plus favorables dans la collecte de données géospatiales au sein des enquêtes agricoles.

109. Enfin, les représentants ont plaidé en faveur d'une meilleure coordination des efforts pour soutenir l'amélioration des statistiques de la pêche et de l'aquaculture et l'intégration de ces statistiques dans le système statistique national.

C. Commission des statistiques agricoles pour l'Asie et le Pacifique

110. La vingt-septième session de la Commission des statistiques agricoles pour l'Asie et le Pacifique s'est tenue à Oulan-Bator du 22 au 25 novembre 2021. La session a été suivie par 185 participants, dont 57 représentants de 25 pays membres et des observateurs de six organisations régionales et internationales.

111. La Commission Asie-Pacifique a formulé un certain nombre de recommandations sur l'amélioration des systèmes statistiques en vue de soutenir l'élaboration des politiques au niveau national et la réalisation des objectifs de développement durable. La Commission a notamment recommandé à la FAO de continuer à soutenir l'intégration des statistiques agricoles et du suivi des objectifs de développement durable dans les systèmes statistiques nationaux et d'investir davantage dans des cours en ligne ouverts à toutes et à tous et dans des technologies de collecte de données améliorées, telles que les entretiens en ligne et par téléphone assistés par ordinateur. Les représentants ont souligné la nécessité d'aider les pays membres à produire des examens nationaux volontaires pour évaluer les progrès accomplis en vue d'atteindre les cibles des objectifs de développement durable, en utilisant les méthodologies harmonisées suggérées par la FAO.

112. La Commission pour l'Asie et le Pacifique a également suggéré de promouvoir les efforts suivants, en tenant compte des exigences spécifiques des petits États insulaires en développement :

a) Améliorer la mesure de l'insécurité alimentaire, par le biais d'une utilisation plus large de l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue, notamment dans les situations d'urgence, de conflit, de crise et de pandémie ;

b) Soutenir la mesure des pertes alimentaires au niveau national, pour laquelle la FAO a été invitée à fournir une assistance technique ;

c) Promouvoir l'adoption correcte et progressive des questionnaires proposés dans le cadre de l'initiative « 50 x 2030 » dans les enquêtes agricoles nationales, en simplifiant et en adaptant les questionnaires aux besoins et aux contextes spécifiques des pays.

113. Une autre série de recommandations a été proposée par la Commission pour l'Asie et le Pacifique sur l'amélioration de la diffusion des données et la transmission en temps voulu des informations à la FAO. Les représentants ont noté le faible taux de réponse aux questionnaires de la FAO, lequel était inférieur à 40 % dans certaines sous-régions. Ils ont invité les pays membres à faciliter la transmission en temps voulu des questionnaires à la FAO grâce à un acheminement plus approprié des questionnaires au niveau national et une collaboration plus étroite avec les bureaux décentralisés de l'organisation. En outre, la Commission a recommandé à la FAO de continuer à fournir une assistance technique aux pays sur l'anonymisation et la publication des microdonnées recueillies dans le cadre d'enquêtes, tout en élargissant autant que possible la diffusion d'informations granulaires sous des formes structurées et non structurées, en vue d'en améliorer l'accès et l'utilisation.

114. La Commission pour l'Asie et le Pacifique a également formulé une série de recommandations sur l'amélioration de la ventilation et de la granularité des données. Les représentants ont notamment recommandé que la FAO engage les décideurs nationaux à identifier les dimensions de ventilation prioritaires dans la conception des

enquêtes ou, lorsque l'échantillonnage ne permet pas d'atteindre le niveau de ventilation souhaité, à soutenir l'utilisation de techniques d'estimation indirecte et l'intégration des données tirées d'enquêtes avec d'autres sources, telles que les données de recensement, les registres administratifs et les bases de données géospatiales.

115. De même, la Commission pour l'Asie et le Pacifique a recommandé aux pays membres d'avoir recours à de nouvelles méthodes de science des données et à des sources de données non conventionnelles. Dans ce domaine, les représentants ont pris note des activités du Data Lab for Statistical Innovation de la FAO, qui favorise l'accès à des données non conventionnelles et à haute fréquence sur une série de sujets. Les représentants ont également souligné la nécessité de promouvoir l'utilisation des données géospatiales et des données d'observation de la Terre et de relever les défis qui empêchent une utilisation plus large de ces dernières dans plusieurs pays membres. À cet égard, la Commission a pris note du lancement en 2020 du projet EOSTAT (Earth Observation Data for Official Agricultural Statistics), en collaboration avec l'Agence spatiale européenne, qui renforce les capacités des bureaux de pays de statistiques en matière d'utilisation opérationnelle des données d'observation de la Terre pour la production de statistiques agricoles.

VI. Décisions que la Commission de statistique est invitée à prendre

116. La Commission est invitée à :

a) **Féliciter la FAO pour sa mise en œuvre d'une structure de gouvernance intégrée pour les données et les statistiques, inspirée de la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout ;**

b) **Encourager la FAO à élaborer un cadre intégré d'assurance de la qualité pour les statistiques, les mégadonnées et les données géospatiales, en collaboration avec d'autres agences des Nations Unies ;**

c) **Prendre note de la création par la FAO du Data Lab for Statistical Innovation et encourager la FAO à accélérer le développement et l'essai de méthodes et d'outils utilisant des sources de données alternatives ;**

d) **Prendre note des progrès réalisés par les trois équipes spéciales du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et les zones rurales ;**

e) **Encourager ses membres à exprimer leur intérêt à participer aux travaux du Groupe d'experts pour la révision des lignes directrices sur le traitement des données de consommation alimentaire provenant des enquêtes sur la consommation et les dépenses des ménages ;**

f) **Demander aux membres de renouveler leur engagement de recourir aux indicateurs des objectifs de développement durable convenus au niveau international pour suivre les cibles liées à l'alimentation et à l'agriculture ;**

g) **Féliciter la FAO pour les progrès accomplis par l'organisation dans le renforcement de la capacité statistique des pays à produire des statistiques sur l'alimentation et l'agriculture et à suivre les indicateurs des objectifs de développement durable, ainsi que pour le rôle joué par l'organisation dans la mise en œuvre de l'initiative « 50 x 2030 » et de la deuxième phase de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales ;**

h) Encourager la FAO et ses partenaires à poursuivre l'amélioration générale de la qualité des données collectées par les États membres, en fournissant des directives sectorielles et une assistance technique pratique pour l'établissement de statistiques de qualité et en favorisant la modernisation de l'ensemble du cycle de production statistique au niveau national ;

i) Prendre note des recommandations récemment formulées par les commissions régionales de la FAO sur les statistiques agricoles.
